

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MÉRY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,

Thierry TRESSE, Olivier MITZNER, Maria Adelaïde CRÉTY, Robert ADAM, Pascal THIÉRY, Françoise KONIGSECKER, Pierre MAUCOURT, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Luc USCHÉ qui donne procuration à Jacky MÉRY, Carole FOVET à Maria Adélaïde CRETY, Damien JASPARD.

ABSENTS NON EXCUSES : Néant.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 25 Juin 2015 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Pascal THIÉRY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- le retrait du point 3 de l'ordre du jour – Personnel communal ;
- d'ajouter un point à l'ordre du jour – Sivom des Côtes : Convention de mise à disposition des agents techniques communaux.

ORDRE DU JOUR

2015 /07/01. AMENAGEMENT SECURITE CHEMIN PIETONNIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la réception des notifications d'accord de subvention du Département au titre des amendes de police pour 15 080 € et de Monsieur le Député Denis JACQUAT pour son aide exceptionnelle de 5000 € pour la sécurisation du chemin piétonnier entre Marieulles et Vezon.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la mise en œuvre d'un marché public de travaux selon une procédure adaptée ;
- de réunir la commission communale d'appel d'offres et travaux;
- d'effectuer une consultation ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, de signer tous documents afférents à ce dossier.

2015 /07/02. DENOMINATION DU STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande formulée par le Président du Football Club de Marieulles-Vezon par décision prise par le Comité en date du 2 Juin 2015, de baptiser le stade de football.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un favorable et valide la dénomination du Stade de football de Marieulles-Vezon : « Stade Didier Hurstel » ;
- en collaboration avec le Club de Football de Marieulles-Vezon inaugurera cet évènement.

2015 /07/03. SIVOM DES COTES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX

Après examen de la convention de mise à disposition des agents techniques municipaux auprès du SIVOM des COTES pour l'entretien de l'Ensemble Educatif des Côtes, le Conseil valide cette convention à l'unanimité.

2015 /07/04. AMENAGEMENT DU PRESBYTERE

La commission des travaux présente une estimation du coût des travaux à engager pour aménager 2 logements dans le presbytère de Marieulles pour un montant d'environ 95 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *accepte la réalisation de l'opération ;*
- *décide d'organiser une réunion pour établir le cahier des charges et de solliciter un cabinet spécialisé pour une assistance à maître d'ouvrage (AMO).*

2015 /07/05. PHOTOCOPIEUR

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le contrat de location en leasing d'un photocopieur CANON IR 3320 avec la Société Lorraine Repro avec reprise de l'ancien contrat et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents y afférents.

2015 /07/06. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'une nouvelle enquête de recensement de la population aura lieu du 21/01/2016 au 20/02/2016.

A ce titre, il nomme Madame Jacqueline LEGAY, 2^{ème} Adjoint, Coordinateur Communal et Monsieur Denis LEGAY, Agent recenseur.

DIVERS :

- *Sortie des Aînés aux Grottes de HAN du 17/09/2015.*
- *Association des Maires de France : mobilisations des Elus du 19/09/2015 pour la baisse des dotations de l'Etat.*
- **ELECTIONS :**
 - *Procédure exceptionnelle de révision des listes électorales : inscriptions jusqu'au 30/09/2015
Permanence le 30/09/2015 matin*
 - *Elections régionales des 6 et 13 Décembre 2015.*
- *Dates des battues de chasse Lot n°1*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 1^{er} Octobre 2015

Le Maire,

P.MUEL